



Décision d'appel aux candidatures N° 1/2018

Le Directeur Général de la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'électricité de Taza.

- Vu le Décret n° 2-64-394 du 22 Joumada I - 1384 (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité Civile et de l'Autonomie Financière,
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003) portant promulgation de la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises Publiques et autres Organismes,
- Vu la Circulaire n° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur Le Chef du Gouvernement, fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics,
- Vu le statut du Personnel, des Entreprises de Production, de Transport et Distribution d'Electricité au Maroc tel qu'il a été complété,
- Vu la loi cadre la RADEETA au titre de l'exercice 2018.

DECIDE

Article 1: Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement d'un (01) Technicien spécialisé en Hydraulique ou Gestion et Maitrise de l'Eau ayant un diplôme de l'ISTA ou tout autre diplôme équivalent délivré par un établissement public.

Article 2: Conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine;
- Etre âgé de 18 au moins et de 40 ans au plus au 1^{ER} Décembre 2018;
- Avoir un diplôme de technicien spécialisé, **option : Hydraulique ou Gestion et maitrise de l'Eau.**

Article 3: Dossier de candidature

- Lettre de motivation;
- Curriculum vitae (CV) récent + Photo récente;
- Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale;
- Copie légalisée du diplôme (y compris celle du bac).

Les demandes de candidatures doivent être envoyées **au siège da la RADEETA sis à 163, avenue Allal Al Fassi, au plus tard le 02/05/2018.**

- les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit.
- Les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour subir un entretien oral.
- Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.

A TAZA, le

Le Directeur Général
Autonomie de
Distribution d'eau
et d'Electricité
de TAZA
Safae AMARTI RIFFI